alentours de notre ville, certains endroits signalés comme recelant du gaz naturel. L'explorateur se rendit à St Barnabé, en compagnie de MM. A. O. T. Beauchemin et G. C. Dessaulles, maire, chez M. A. Laplante d'abord puis chez M. Dupré. Les expériences du spécialiste ont prouvé qu'en effet, aux endroits cidessus, la terre récelle un gaz naturel de qualité Après avoir supérieure et facile à utiliser. placé, sur le jet signalé, une cuve renversée et munie d'une ouverture suffisante, comme échappatoir du gaz accumulé sous cette cuve, les spectateurs ont été agréablement surpris, en y mettant le feu, de voir une magnifique lumière se produire.

De là on se rendit chez M. Emile Lorquet, au Rang St-François où la même expérience

produisit un résultat aussi concluant.

Par la prosondeur à laquelle on atteint le gaz sur chacune des différentes propriétés assez distantes l'une de l'autre, M. Selwyn en conclut que la source est la même, et par la position des gisements jusqu'ici connus, il l'est pas nécessaire à nous, paraît-il, d'aller aussi loin pour trouver aussi du gaz. D'après la même autorité, nous n'aurions qu'à creuser sous nos pieds pour le rencontrer en grande quantité.

Nous attendons avec anxiété le rapport officiel que notre distingué visiteur a promis de préparer. Espérons que ce rapport concluera à une exploitation facile et lucrative, et que les divers usages dont ce gaz est susceptible nous seront une source de revenus considérables.

-La police arrêtait, samedi dernier, un pauvre malheureux dont la principale industrie · consiste à transporter les paniers à domicile, les jours de marché. Il y a quelque temps, renvoyé d'un léger emploi permanent, la pauvre tête du nommé Ducharme dit Tourloure en a ressenti un choc qui semble avoir déterminé, d'une manière définitive, le déménagement de la mémoire et du raisonnement ; ce qui explique le zèle outré du porteur de paniers sa-Empêché d'exercer la première de ses deux industries principales, il s'est rabattu 'sur l'autre, prenant les paniers sans permission pour les porter il ne savait pas lui-même à quel endroit. Surpris en flagrant délit, par la police, ses dénégations suspectes lui valurent d'etre mis à l'ombre pendant le reste de la journée, afin de protéger les provisions achetées par nos ménagères.

Relâché vers le soir et après une courte visite à son domicile, les voisins surent très étonnés de le voir, moitié yêtu, se diriger au pas de étant payés.

course vers la rivière. Ramené dans ses meubles, la charité de quelques personnes a dû le surveiller une partie de la nuit pour contrôler les excentricités de son imagination. On a été obligé, finalement, de le livrer définitivement à la police qui en prendra soin jusqu'à ce qu'il soit décidé sur la responsabilité du détenu.

—On annonce la mort du Révd Père Célestin Joseph Félix, à l'âge avancé de 81 ans. Membre de la Compagnie de Jésus, il vint prêcher à Paris en 1851 pour la première fois. L'éclat de ses débuts engagea Mgr Sibour à lui offrir les conférences de Notre-Dame pour 1853, il continua d'occuper cette chaire pendant plus de dix ans. Nommé Supérieur de la maison de Nancy, il passa en 1871, à la direction de celle de Paris où la mort vient de le frapper.

Le Cardinal Manning s'occupe à former une union d'ouvriers catholiques d'après les principes posés par le pape dans sa dernière encyclique. L'association comprendra tous les ouvriers catholiques, de langue Anglaise, dans le monde entier. Le Cardinal Gibbons travaille de concert avec le Cardinal Manning, et s'occupe d'organiser la branche américaine de cette union.

—La Commission chargée, en France, d'étudier certaines questions ouvrières, recommande. la création d'un bureau du travail, avec charge de recueillir et de répandre les nouvelles concernant les rapports du capital et du travail, le salaire etc.

—Un millionnaire vient de léguer toute a fortune pour la fondation d'un asile destiné a recueillir les vieilles filles.

Union St-Joseph de Montréal

L'abondance des matières nous fait remettre à un autre numéro le rapport, in extense, des opérations de cette belle association.

En attendant, nous publions les chiffres de dessous, pour l'exercice finissant le ier mai

Excédant des déboursés......\$ 2,307.23

Si tous les décès dus mais non encore payables, [le dernier n'étant dû que le 21 décembre prochain]et se montant à \$8,051, avaient été payés 30 jours après chaque décès, la société pourrait accuser un excédant de recettes de \$1,360 16, tous montants dus aux membres étant payés: